



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°19 REUNION DU CABINET DU 10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix mars à dix heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.

Le conseiller Jean Roger OSSETE absent du pays n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 2 mars 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 mars 2022.
3. Adoption de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.
4. Adoption des fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.



5. Adoption du format standard du rapport de suivi-évaluation.
6. Formalisation de la répartition des 153 projets à suivre et à évaluer et adoption du mode opératoire pour la collecte des données.
7. Répartition des programmes et projets de la loi des finances à suivre et à évaluer, en vue de l'élaboration des tableaux de bord.
8. Adoption du calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement.
9. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 2 mars 2022.

Le RPPR et le directeur du cabinet ont apporté des amendements de forme au compte rendu.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 mars 2022.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du 2 mars 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Transmettre la demande de lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation à l'ARMP, après la transmission de la note sur la cellule de gestion des marchés et le plan de passation des marchés.

A.2. Formaliser la répartition des 153 programmes et projets à suivre et à évaluer, entre les conseillers et les chargés d'études.

A.3. Réécrire la feuille de route de mission de suivi-évaluation suivant le plan indiqué par le RPPR.

A.4. Reprendre les fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets suivant les indications du RPPR.

A.5. Organiser l'élaboration des tableaux de bord des programmes et projets de la loi des finances 2022, à l'exemple de ceux des partenaires au développement.

A.6. Réécrire le projet de format standard du rapport d'évaluation des programmes et projets en prenant en compte les corrections du RPPR.

A.7. Adresser des courriers aux ministères en charge de l'exécution des programmes et projets pour leur notifier les projets à suivre et à évaluer et les inviter à désigner des points focaux.

B. Exécutions des décisions

B.1. Le dépôt de la demande de lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation à l'ARMP s'effectuera après la notification, par cette institution, de la validation de la cellule de gestion des marchés de la Task-Force et du plan de passation des marchés.

B.2. La note relative à la répartition des 153 programmes et projets identifiés à suivre et à évaluer est produite dans le dossier de la réunion de ce jour 10 mars 2022.

B.3. La feuille de route de mission de suivi-évaluation a été réécrite et elle est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 10 mars 2022.

B.4. Les fiches standard de suivi-évaluation des programmes et projets ont été reprises et elles figurent à l'ordre du jour de la réunion de ce 10 mars 2022.

B.5. Les programmes et projets de la loi de finances 2022, de la coopération bilatérale et du partenariat public-privé, à suivre et à évoluer, ont été répartis entre les conseillers et les chargés d'études, en vue de l'élaboration des tableaux de bord. Ces tableaux de bord seront examinés en réunion hebdomadaire pour adoption.

B.6. Le projet de format standard du rapport d'évaluation des programmes et projets a été réécrit. Il est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 10 mars 2022.

B.7. Tous les courriers destinés aux ministres ont été expédiés à l'exception de celui du ministère en charge des grands travaux qui recevra le sien ce jour.

Après la présentation du point par le directeur du cabinet, le RPPR a demandé de saisir au plus tôt l'ARMP, par téléphone, pour lui notifier l'imminence du lancement de l'appel d'offre pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation.

3. Adoption de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le conseiller aux évaluations financières a présenté le projet de feuille de route en examen.

Au terme des échanges qui ont suivi, le RPPR a donné des indications en vue d'une réécriture de la feuille de route de sorte à se départir des aspects généraux de définition des concepts pour faire de la feuille de route un véritable outil pratique.

4. Adoption des fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le RPPR et le directeur du cabinet ont apporté des corrections aux deux projets de fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le RPPR a par ailleurs instruit de procéder à des travaux pratiques d'utilisation de ces fiches standard, notamment en traitant deux projets de la loi de finances et deux autres des partenaires au développement, afin de juger de la pertinence desdites fiches.

5. Adoption du format standard du rapport de suivi-évaluation

Le RPPR a donné des indications pour la réécriture du format standard du rapport, notamment en adoptant, pour chaque partie du rapport, deux séquences principales : la première réservée à l'analyse globale de la mise en œuvre et des résultats des programmes et projets et la deuxième consacrée à l'analyse au cas par cas.

6. Formalisation de la répartition des 153 programmes et projets à suivre et à évaluer

Après la présentation du point par le directeur du cabinet, le RPPR a instruit de formaliser cette répartition par une note de service en bonne et dûe forme. Il a également demandé de reconsidérer le programme de travail de suivi et d'évaluation des programmes et projets identifiés, de sorte à soumettre le premier rapport au Président de la République à la mi-avril 2022.

7. Répartition des programmes et projets de la loi des finances à suivre et à évaluer, en vue de l'élaboration des tableaux de bord de suivi-évaluation.

Le directeur du cabinet a présenté le point relatif à la répartition des 118 programmes et projets de la loi de finances entre les conseillers du RPPR, en vue de l'élaboration des tableaux de bord de leur suivi-évaluation.

Le RPPR a instruit de travailler préalablement à la définition de la méthodologie de l'élaboration des tableaux de bord (des indicateurs de suivi et d'évaluation), pour éviter que chacun ne fasse suivant sa propre inspiration. Il y aura lieu de se fonder sur les tableaux de bord des programmes et projets des partenaires au développement pour définir la méthodologie à suivre par tous les acteurs pour l'élaboration des indicateurs et des tableaux de bord des programmes et projets de la loi de finances.

8. Adoption du calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement

Après la présentation du conseiller à la planification et à la prospective, le RPPR a donné des indications en vue de la réécriture du projet de calendrier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 10 mars 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

